



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15/4/2021

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, COMBEMOREL Mickael, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, SERPINET Claude,

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : TIET Valérie, SCANDOLA Marc, REZKALLAH Habib

Mme GLENOEC Dominique a été nommée secrétaire de séance.

2021D-0018 – AFFECTATION DES RESULTATS 2020

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)-	
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	330 709.88
DEFICIT	
<u>A) EXCEDENT AU 31.12.2020</u>	501 988.37
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	
<i>(plus-values nettes de cessions d'immobilisations)</i>	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (cpte 1068)	191 506.49
Solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves "compte 1068"	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	310 481.88
<i>(si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour..... euros)</i>	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 20... (n+1)	
<u>B) DEFICIT AU 31/12/20...</u>	
Déficit antérieur reporté	
(report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté	
(report à nouveau créditeur)	



Déficit résiduel à reporter (budget primitif 20...(N+1) Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) LE CAS ECHEANT : AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	
Fait à St-BARTHELEMY le 15/4/2021 Le Maire Délibéré par le Conseil Municipal le 15/4/2021	
Nombre de membres en exercices : 15 Nombre de membres présents :12 Nombre de suffrages exprimés :12 Votes : Pour.12... Contre Abstentions.....	

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélémy le 15/4/2021
Le Maire, Gérard BECT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15/4/2021

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, COMBEMOREL Mickael, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, SERPINET Claude,

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : TIET Valérie, SCANDOLA Marc, REZKALLAH Habib

Mme GLENOEC Dominique a été nommée secrétaire de séance.

2021D-0019 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

M BECT, Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi de janvier 1980
- les taux appliqués l'année dernière

Il explique que les communes votent les taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Il indique également que la commune étant membre d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique (EBER), elle ne vote pas le taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Il fait part de la notification de l'état n°1259 des bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales pour 2021 pré-rempli par les services fiscaux. Il est communiqué par voie dématérialisée à la mairie par les services de la direction générale des finances publiques.

Pour mémoire Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 9 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 19.01 %

TFPNB : 58.91 %

CFE : sans objet

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État.



En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (15.90 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 34.91 % (soit le taux communal de 2020 : 19.01 %+ le taux départemental de 2020 : 15.90 %).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 + 15.90%),

*- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

TFPB : 34.91%
TFPNB : 58.91 %
CFE : sans objet

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal à l'unanimité,**

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les porter à

- Foncier bâti = .34.91 %
- Foncier non bâti = .58.91 %

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 15/4/2021
Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15/4/2021**

Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, COMBEMOREL Mickael, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SERPINET Claude,

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : TIET Valérie, SCANDOLA Marc
Mme GLENOEC Dominique a été nommée secrétaire de séance.

2021D-0020 VOTE DE LA PROPOSITION DE BP 2021

M BECT expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif 2021, le programme des travaux, et donne connaissance des différentes prévisions budgétaires de l'année, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Après avoir entendu la proposition de budget

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,**

ADOPTE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 825 577.93euros
SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 106 178.49euros

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 15/4/2021
Le Maire, Gérard BECT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15/4/2021**

Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, COMBEMOREL Mickael, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SERPINET Claude,

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : TIET Valérie, SCANDOLA Marc
Mme GLENOEC Dominique a été nommée secrétaire de séance.

2021D-0021 VALIDATION MAPA AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'ouverture des plis concernant le MAPA Aménagement d'une aire de jeux pour enfants ayant eu lieu le Jeudi 8 avril 2021.

Il indique que deux offres ont été reçues, déposées par les entreprises LAQUET et MARCHAND avec pour les deux entreprises le même sous-traitant concernant la fourniture des jeux, la société TRASALP sise à L'ALBENC.

Il précise qu'une négociation tarifaire a été demandée, telle que prévue au règlement de la présente consultation.

Après avoir analysé les propositions des deux entreprises, la société ALP ETUDES a procédé au classement suivant, conformément au règlement de la consultation, prix 40% valeur technique 60% :

Rang	Entreprises
N°1	LAQUET
N°2	MARCHAND

Le Conseil après avoir pris connaissance du détail de chacune des offres

RETIENT la proposition de la Société LAQUET pour la somme de 147 235.70 € H.T.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 15/4/2021
Le Maire, Gérard BECT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15/4/2021**

Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, COMBEMOREL Mickael, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SERPINET Claude,

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : TIET Valérie, SCANDOLA Marc
Mme GLENOEC Sylvaine a été nommée secrétaire de séance.

2021D-0022 souscription ligne de trésorerie

Monsieur BECT, Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'à l'issue du vote du budget primitif 2021, de nombreux projets de travaux ont été inscrits. Ceux-ci seront financés par des fonds propres et des subventions.

Ces dernières étant versées tardivement, Monsieur le Maire explique qu'il convient par conséquent de souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 euros.

Il expose les différentes propositions reçues des organismes bancaires, et demande à l'assemblée de se prononcer,

Le Conseil après avoir entendu cet exposé, et analysé les différents paramètres

DECIDE de recourir aux financements ci-dessous exposés

RETIENT la proposition de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes

SOUSCRIT une Ligne de Trésorerie Interactive

Montant 100 000 euros

Durée 1 an

Taux d'intérêt ESTR + marge 0.75 %

Frais de dossier 400 euros

Tirage par crédit d'office

Remboursement par débit d'office

Paiement des intérêts chaque mois civil par débit d'office

CHARGE Monsieur le Maire des formalités administratives liées à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 15/4/2021

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15/4/2021**

Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, COMBEMOREL Mickael, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SERPINET Claude,

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : TIET Valérie, SCANDOLA Marc
Mme GLENOEC Dominique a été nommée secrétaire de séance.

2021D-0023 AVIS CONCERNANT SURFACE DE VENTE MAGASIN
LIDL

Monsieur le Maire fait part au Conseil de son entrevue avec les dirigeants du magasin LIDL sis à SAINT BARTHELEMY.

Il explique au Conseil que ceux-ci souhaitent augmenter la surface de vente du magasin d'environ 400 m².

Il précise que le magasin ne fera pas l'objet d'un agrandissement, l'augmentation de la surface de vente se fera par un réaménagement de la distribution intérieure du magasin existant.

Ce point étant précisé, il demande à chacun des conseillers de se prononcer quant à l'opportunité de l'augmentation de la surface de vente du magasin

S'engage alors un débat sur la préservation du commerce de proximité, la concurrence entre les grandes enseignes ...

Monsieur le Maire propose alors de procéder à un vote à mains levées pour émettre un avis favorable ou défavorable le cas échéant à cette demande.

Le conseil municipal par :

3 voix contre

1 abstention

9 voix pour

EMET un avis favorable à la demande d'augmentation de la surface de vente du magasin LIDL

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 15/4/2021

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15/4/2021**

Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, COMBEMOREL Mickael, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SERPINET Claude,

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : TIET Valérie, SCANDOLA Marc
Mme GLENOEC Dominique a été nommée secrétaire de séance.

2021D-0024 REFECTION DISPOSITIF FEUX TRICOLORES
CARREFOUR ROUTE DE GRENOBLE ALLEE DES CYPRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la discussion qui s'est tenue lors d'une précédente séance concernant la rénovation et la mise aux normes des feux tricolores situés au carrefour de la route de Grenoble et de l'allée des Cypres. L'assemblée s'étant interrogée sur leur remplacement par un plateau surélevé.

Après un comparatif coût/efficacité des différents dispositifs évoqués, la solution de la rénovation complète des feux doit être retenue.

Monsieur le Maire présente la proposition de prix de la société TERELEC SAS REY ELECTRICITE, moins-disante. Il explique que cette société réalise une prestation complète, fourniture du matériel, armoire électrique, travaux publics pour la reprise des boucles au sol moyennant la somme de 17 409.60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

RETIENT la proposition de la société TERELEC SAS REY ELECTRICITE pour la somme de 17 409.60 € T.T.C.

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au Budget primitif 2021

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 15/4/2021

Le Maire, Gérard BECT

